



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Rejets-non-controles-a-la-centrale-nucleaire-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Rejets non contrôlés à la centrale nucléaire de Gravelines : EDF sanctionnée par la justice !**

21 juin 2021

Rejets non contrôlés à la centrale nucléaire de Gravelines : EDF sanctionnée par la justice !

Communiqué commun - Réseau "Sortir du nucléaire", France Nature Environnement, Adelfa, Amis de la Terre Dunkerque, Nord Nature Environnement, Virage Energie

Ce 21 juin 2021, suite à l'action menée par nos associations, le tribunal judiciaire de Dunkerque a sanctionné EDF pour l'installation de tuyauteries de rejets illégaux à la centrale nucléaire de Gravelines. Nos associations se réjouissent de cette condamnation.

REJETS RADIOACTIFS À GRAVELINES



En avril 2016, l'Autorité de sûreté nucléaire avait remarqué que la centrale de Gravelines s'était dotée de 11 canalisations de rejets illégales. Malgré les risques de pollution, les substances charriées par ces canalisations qui se déversaient dans le canal d'aménée (eaux susceptibles d'être contaminées, déchets liquides provenant d'aires de dépotage d'acide chlorhydrique ou d'hydrocarbure...), ne faisaient donc l'objet d'aucune évaluation environnementale.

Bien qu'EDF ait été sommée de régulariser la situation, les faits observés fin 2017 témoignaient toujours d'un laisser-aller : dévoiement des rejets vers des canalisations légales non opérationnelles, pompes hors d'état de fonctionner, absence de contrôle de la radioactivité des effluents liquides sur les canalisations concernées (dont l'une n'était d'ailleurs pas étanche)... Une telle situation aurait pu déboucher sur une pollution chimique ou radioactive des eaux du canal d'aménée, puis de la mer.

Le 25 janvier 2018, le Réseau "Sortir du nucléaire", l'ADELFA*, les Amis de la Terre Dunkerque, France Nature Environnement, Nord Nature Environnement et Virage Énergie ont porté plainte contre EDF et contre le directeur de la centrale pour infractions au Code de l'environnement (dont le délit de pollution des eaux) et à la réglementation relative aux installations nucléaires de base. L'affaire ayant été classée sans suite début 2019, le Réseau "Sortir du nucléaire" a déposé une citation directe à l'encontre d'EDF le 13 décembre 2019 afin que le tribunal de Dunkerque soit directement saisi de l'affaire et les associations locales se sont constituées parties civiles.

Suite à l'audience, qui a eu lieu lundi 17 mai au tribunal judiciaire de Dunkerque, le tribunal a condamné EDF pour l'ensemble des infractions à la réglementation nucléaire. Nos associations se réjouissent qu'EDF échappe à l'impunité.

Il faut dire qu'entre-temps, la situation ne s'est pas améliorée sur le site. En juin 2019, l'ASN a [constaté le mauvais état](#) de certaines installations de gestion des eaux usées, susceptibles d'entraîner des pollutions dans l'environnement ; en juin 2020, une [nouvelle inspection](#) a mis en évidence un problème de traçabilité concernant les rejets et un état des installations (entretien et

surveillance) ne permettant pas de prévenir ou limiter les rejets dans l'environnement. Enfin, en janvier 2021, [une autre inspection](#) a constaté la présence d'effluents liquides radioactifs dans un caniveau, suite à plusieurs fuites sur une tuyauterie.

Cette accumulation de négligences, qui met en danger l'environnement et les travailleurs, doit être dénoncée haut et fort et doit cesser. Ce laisser-aller doit nous alerter sur la volonté d'EDF de laisser fonctionner les réacteurs vieillissants de Gravelines dix années de plus, dix années de trop. Un souhait de prolongation qui concerne également tous les autres réacteurs français. Il est urgent de sortir du nucléaire !

Retrouvez un récapitulatif plus détaillé de l'affaire et un compte-rendu de l'audience sur cette page : <https://www.sortirdunucleaire.org/Gravelines-rejets-illegaux>

Contacts presse :

Me Muriel Ruef : 06 84 16 63 02

Marie Frachisse, coordinatrice des questions juridiques du Réseau "Sortir du nucléaire" : 07 62 58 01 23

Paulo-Serge Lopes (Virage Energie) : 06 62 02 15 66

Guillaume Blavette, France Nature Environnement : 06 62 29 50 48